

DGAIC – Direction des affaires juridiques
Madame
Elisabeth Bétrix
Place du Château 1
1014 Lausanne

Pully, le 8 mars 2024

Procédure de consultation – Révision totale de la loi sur le droit pénal administratif (DPA)

Madame,

Nous faisons suite à votre courrier du 8 février 2024 relatif à la mise en consultation, par le Département fédéral de justice et police (DFJP), de l'avant-projet de loi sur le droit pénal administratif et la procédure administrative (AP-DPA).

Après analyse des différents documents, l'Union des Communes Vaudoises renonce à se déterminer dans la mesure où les modifications législatives envisagées ne concernent pas directement les communes.

En vous remerciant d'avoir consulté notre Association, nous vous prions de recevoir, Madame, nos meilleures salutations.

Eloi Fellay



Directeur

Guillaume Fürst



Juriste